



S.A.S. GIGA Conduite
1 Rue Michel CAUTY - RDC
28250 SENONCHES
02.37.52.50.94
06.49.80.75.78

N° Agrément : E20 028 0003 0

Règlement Intérieur

Le présent règlement entre en vigueur dès la signature du contrat. Il est également applicable à toute personne pénétrant dans l'établissement.

L'établissement GIGA Conduite applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel du 13 mai 2013 relatif au Référentiel pour l'Éducation à une Motricité Citoyenne (REMC), en vigueur depuis le 01/07/2014, remplaçant le PNF.

L'établissement GIGA Conduite est régi par la Convention Collective des Métiers de l'Automobile N°3034.

Toute personne inscrite dans notre établissement GIGA Conduite se doit de respecter les conditions de fonctionnement de l'école de conduite sans restriction, à savoir :

- Respect envers le personnel de l'établissement (tout acte de violence verbale ou physique pourra entraîner la restitution du dossier au candidat et l'exclusion définitive de l'établissement, pouvant aussi aller jusqu'au dépôt de plainte).
- Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises ou les murs, ne pas se balancer sur les chaises, ne pas écrire sur les murs, chaises, tables...).
- Respect des locaux (propreté, dégradations).
- Respect des autres élèves ainsi que toute personne se présentant dans l'établissement, sans discrimination, aucune.
- Respect des horaires de code (début / fin) afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours (les dirigeants se réservent le droit d'interdire l'accès à la salle de code en cas de retard). Il est demandé de rester jusqu'à la fin de la série, correction comprise (celle-ci étant bénéfique) même en cas de dépassement de l'horaire.
- Respect des lieux publics en se servant du cendrier mis à disposition afin de ne pas laisser traîner les mégots à terre.
- Interdit à tous de manger ou de boire dans l'ensemble de l'établissement à l'exception d'eau, cela s'étend également aux véhicules école.
- Interdit de manipuler ou d'utiliser le matériel vidéo sans autorisation d'un responsable de l'établissement.
- Interdit l'utilisation d'appareils sonores (Smartphone, enceinte Bluetooth, MP3...) pendant les leçons de code ou de conduite.
- Interdit de fumer ou de vapoter au sein de l'établissement (cela inclut les locaux et véhicules de conduite).
- Le personnel de l'établissement GIGA Conduite se réserve le droit de refuser l'accès au local et au véhicule de la société à tout élève sous influence d'alcool ou de produits stupéfiants. Une restitution du dossier pourra même être envisagée.
- Les élèves sont tenus: d'avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage.

TOUTE DÉGRADATION, INCIVILITÉ OU MANQUEMENT SERA SANCTIONNÉ.

PRESTATIONS :

Les prestations sont affichées à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement GIGA Conduite. Les tarifs sont valables jusqu'à la fin de l'année en cours (sauf indication contraire).

- Toute personne n'ayant pas constitué son dossier d'inscription et réglé le 1er versement se verra refuser l'accès à la salle de code.
- Les forfaits code sont dus dès l'inscription et seront considérés comme débutés dès la dite inscription, pour une durée: de **6 mois pour la salle, 3 mois pour le code en ligne - PASS.**
- Un contrat est établi entre les deux parties à la suite de l'évaluation pour une durée d'un an (de 3 à 6 mois pour le code et 6 mois pour la conduite) à compter de la date de signature.
- Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement GIGA Conduite procède à une **évaluation de départ du candidat obligatoire avant toute inscription**. Elle ne saurait être facturée dans le forfait. A l'issue de cette évaluation et en fonction du résultat obtenu par le candidat, une estimation du volume d'heures de formation est établie. Ce volume n'est pas définitif, il peut varier au cours de la formation en fonction des aptitudes du candidat, de sa progression, de sa motivation ainsi que de sa régularité.

- Toute leçon réservée doit être réglée à l'avance.

PAS DE PAIEMENT = PAS DE RÉSERVATION. L'ÉCOLE DE CONDUITE NE FAIT PAS CRÉDIT.

- **Toute leçon non décommandée 48h ouvrables à l'avance reste due sauf cas de motif légitime dûment justifié.**
- Toute annulation doit être effectuée auprès de la direction, soit par communication verbale directe (c'est-à-dire de vive voix ou par échange téléphonique), soit par l'envoi d'un e-mail. **Sont exclus : répondeur et réseaux sociaux.**

A SAVOIR : Une leçon de conduite ne se résume pas à 1h de conduite effective. Elle se décompose de la manière suivante :

1. Env. 5 minutes pour l'installation au poste de conduite et la mise en place de l'objectif de travail.
2. Env. 45 minutes de conduite effective entrecoupée d'explications.
3. Env. 10 minutes de bilan avec explications sur les points vu pendant la leçon et mise en place du futur objectif de travail.

Le déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (embouteillages ou autres) et/ou choix de l'enseignant de la conduite.

- Toute formation débutée en AAC (Conduite Accompagnée) devant être basculée vers un permis B Traditionnel fera l'objet de frais de transfert (se rapprocher de la direction pour connaître le tarif).

EXAMENS :

Les examens théoriques (code) étant privatisés, l'établissement GIGA Conduite ne serait être tenu responsable en cas d'annulation ou autre. Il appartient au candidat de régler lui-même son inscription et de se rendre au centre d'examen du code de la route.

Après réussite de l'examen théorique, un justificatif sera demandé. L'établissement GIGA Conduite remettra ensuite le livret d'apprentissage à la conduite.

A chaque leçon de conduite, la présence **du livret de conduite ainsi qu'une pièce d'identité** sera demandée. En cas d'oubli, la leçon sera annulée et restera due.

De même, le jour de l'examen pratique, ces pièces seront **IMPÉRATIVEMENT** présentées, sous peine d'entraîner le refus de passer l'examen, et le report à une date non prioritaire avec facturation de cette nouvelle présentation.

A l'examen pratique du permis de conduire, une tenue vestimentaire et un comportement correct seront de vigueur. Il est prié de respecter l'inspecteur ainsi que l'enseignant accompagnant. En cas de non-respect, la sanction pourra être l'exclusion de l'établissement GIGA Conduite avec restitution du dossier.

Aucune présentation à l'examen pratique ne sera faite si le solde du compte n'est pas réglé une semaine avant la date d'examen.

L'absence à l'examen pratique doit être signalée auprès de l'établissement **au moins 8 jours ouvrables avant la date d'examen**. A défaut, un délai de carence pourra être appliqué lors une prochaine présentation ainsi que la perte des frais relatifs à cette prestation, sauf motif légitime dûment justifié.

CONSEIL : L'inscription à l'examen théorique est possible lorsque ces conditions sont rassemblées, à savoir dès :

- Que le programme de formation est terminé.

- Qu'un avis favorable a été donné par l'enseignant après examen blanc théorique sur tablette.
- Que l'élève a procédé lui-même à son inscription et au règlement de la redevance auprès du centre d'examen.

L'accès à la salle de code a une durée de 6 mois, l'échec à l'examen théorique pendant cette durée, donne l'autorisation de revenir s'exercer.

POUR INFO : Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen pratique, il faut :

- Que le programme de formation soit terminé.
- Qu'un avis favorable ai été donné par l'enseignant après examen blanc de conduite.
- Que le compte soit soldé.

Tout candidat désirant se présenter à un examen pratique sans le consentement du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible après examen blanc, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer le dossier au candidat.

EXCLUSION (sanction) :

Les responsables de l'établissement se réservent le droit de suspendre ou d'exclure un candidat pour un des motifs suivants (liste non exhaustive) :

- Non-paiement,
- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation,
- Non-respect du présent règlement.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement, la direction se réserve le droit d'annuler ou de modifier les heures de conduite ou de code sans préavis (enseignant malade, panne du véhicule ou routes non praticables...). Les heures annulées seront bien sûr reportées.

L'établissement GIGA Conduite et le personnel enseignant a, vis-à-vis du candidat, une **obligation de moyen et non une obligation de résultat**.

L'établissement GIGA Conduite n'est pas responsable des délais de traitement de votre dossier auprès de la préfecture. Toute incivilité (menaces, insultes, agressions...) entraînera immédiatement la restitution de votre dossier et l'exclusion définitive de l'établissement. De même que toute procédure pour réclamation, intimidation ou autre, auprès de la préfecture, amènera aux mêmes sanctions.

DIVERS :

➤ Des tablettes sont mises à disposition lors des évaluations ou examens blancs de code. Toute dégradation sera sanctionnée et facturée au responsable des faits. A la découverte d'un problème, merci d'en informer immédiatement les dirigeants sous peine d'en être porté responsable.

➤ Dans la mesure du possible, les corrections de code sont réalisées par un enseignant qualifié (sauf indisponibilité). **MERCI** de respecter l'enseignant.

➤ L'établissement GIGA Conduite met à disposition différents types de communication. Il est bon de prendre connaissance des informations qui pourraient être communiquées (affichage au sein de l'établissement, e-mail, Facebook, ...). Ces informations relatent la vie de l'établissement GIGA Conduite (annulation des cours de code ou conduite, retard, examens, congés, ...)

➤ L'établissement GIGA Conduite est équipé d'un système de surveillance (non enregistreur) en salle de code, cela afin de garantir la sécurité de chacun. Sont aussi installées des caméras filmant l'extérieur des véhicules. Elles ont pour but de garantir votre sécurité concernant les incivilités mais peuvent aussi avoir un but pédagogique (tel que : explication d'une situation, mauvais positionnement...).

➤ L'établissement GIGA Conduite n'est pas responsable en cas d'annulation d'examens pratiques. Tout acte d'incivilité aura pour conséquence une exclusion et une restitution du dossier.

RESTITUTION DE DOSSIER (à la demande de l'élève ou de son représentant légal)

Toute demande de restitution du dossier à la demande de l'élève devra se faire par lettre suivie ou remise en main propre aux dirigeants. La direction prendra contact avec le candidat aux heures d'ouverture du bureau afin de procéder à la remise en main propre de son dossier (pas d'envoi postal). La remise du dossier sera faite uniquement si vous ne devez rien à l'établissement.

Un remboursement au prorata des prestations consommées pourra être effectué, à condition que le contrat soit toujours valable (sa durée étant d'un an à compter de la signature).

DROIT APPLICABLE / ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le contrat est soumis au droit français et tous litiges entre les parties, de quelque nature qu'ils soient, seront soumis à la compétence exclusive des juridictions françaises.

En tout état de cause, les parties tenteront de trouver une solution amiable au litige, préalablement à la saisie de la juridiction compétente.

En cas de litige, et après avoir fait une réclamation écrite auprès de l'établissement pour tenter de résoudre celui-ci, un médiateur est au service des consommateurs pour rétablir l'équité et le dialogue.

Cette procédure est gratuite, non obligatoire ni contraignante pour le consommateur qui souhaiterait y recourir.

La saisie du médiateur se fait par écrit, par courrier postal, si possible en lettre recommandée avec accusé de réception.

Médiation Professionnelle – 24 Rue Albert de Mun – 33000 Bordeaux.

Site internet : www.mediateur-consommation-smp.fr

La Direction de GIGA Conduite est heureuse de vous accueillir et vous souhaite une excellente formation.

Date : / / 20....

Lieu : SENONCHES

Signature du candidat :

Signature du représentant :
(Pour les -18 ans)

Signature de la Direction :